

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Département du Var - 83



PLAN LOCAL D'URBANISME

7.6 ANNEXES SANITAIRES

NOTICE DÉCHETS

Approuvé par délibération du Conseil Municipal	15 mai 2017
Mis à jour n°1 par arrêté municipal	31 mai 2018
Approbation de la modification n°1 par délibération du Conseil Municipal	12 septembre 2018
Approbation de la modification simplifiée n°1 par délibération du Conseil Municipal	6 février 2019
Approbation de la modification n°2 par délibération du Conseil Municipal	17 juillet 2020
Approbation de la modification simplifiée n°2 par délibération du Conseil Municipal	28 septembre 2021
Mis à jour n°2 par arrêté municipal	11 avril 2022
Mis à jour n°3 par arrêté municipal	20 septembre 2022
Approbation de la mise en compatibilité n°1 par délibération du Conseil Municipal	21 septembre 2022
Mise à jour n°4 par arrêté municipal	01 juin 2023
Approbation de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU par délibération du Conseil Municipal	15 novembre 2023

Dossier annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2023

Le Maire

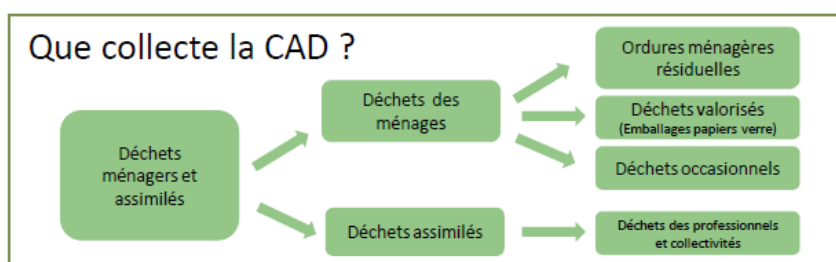
Richard STRAMBIO



L'ELIMINATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

Source : rapport sur le prix et la qualité du service – Gestion des déchets – CAD 2015

L'intégralité de la gestion des déchets ménagers et assimilés (collecte, transport et valorisation) est assurée par la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) regroupant 19 communes et dépassant les 100 000 habitants.



A – La collecte

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées sur l'ensemble du territoire en porte-à-porte ou bien sur des points de regroupement, notamment dans les zones d'habitat collectif :

- Point d'apport volontaire : 94 % de la population de la CAD
- Porte à porte : 6 % de la population de la CAD

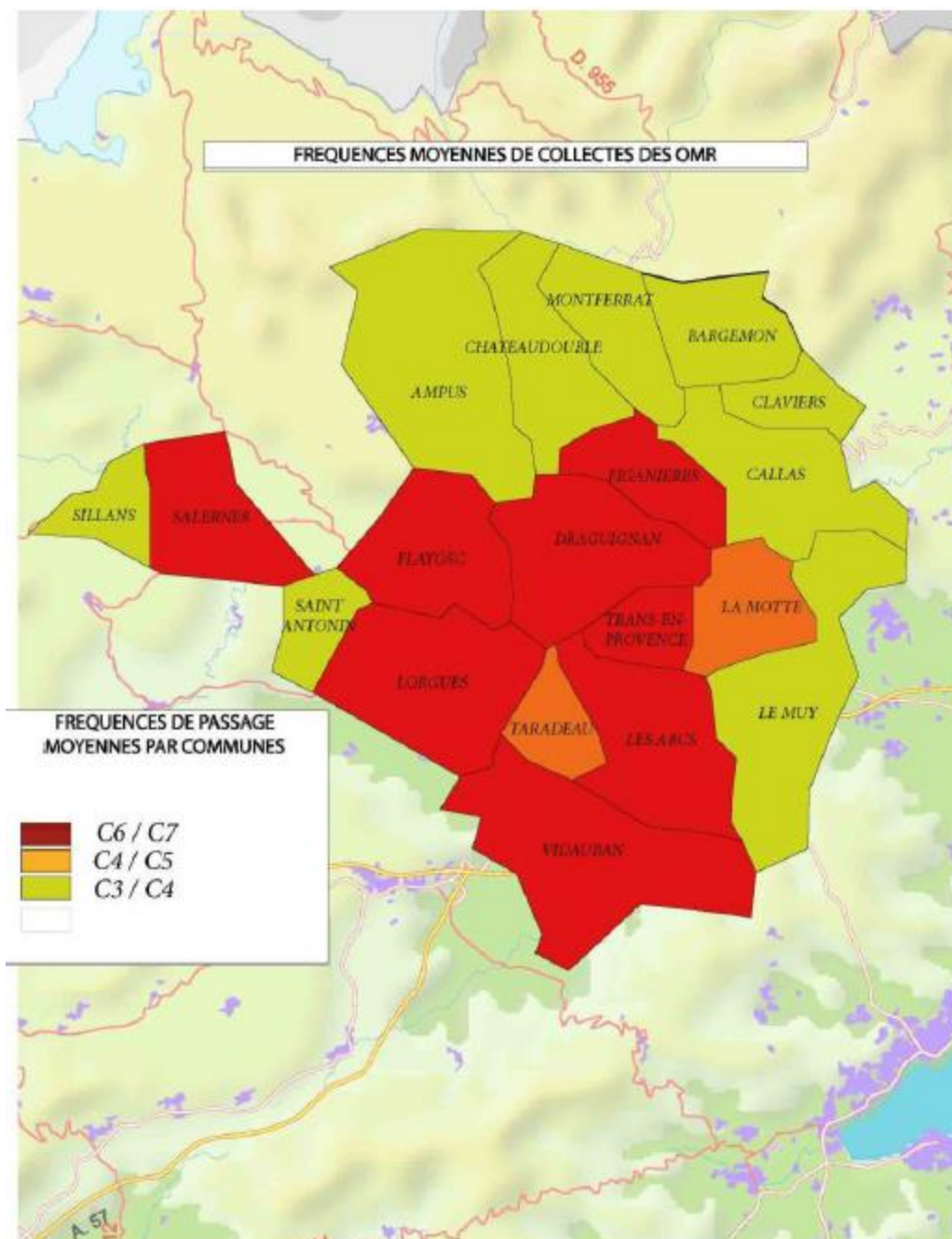
A1 – La collecte des ordures ménagères

Avec 45 321 tonnes collectées en 2014 , soit près de 440 kg/habitant en moyenne, la CAD se situe nettement au-dessus de la production en PACA soit 401 kg/habitant en moyenne.

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées à des fréquences variables selon les communes, les saisons et selon les densités urbaines au sein même des communes.

Pour la collecte des déchets ménagers, la commune de Draguignan est divisée selon 3 secteurs présentant diverses fréquences de collecte :

- Secteur A : lundi/mercredi/vendredi ;
- Secteur B : mardi/jeudi/samedi ;
- Secteur C : du lundi au samedi.



A2 – La collecte sélective

En 2014 sur la CAD , 1 634 tonnes d’emballages ménagers recyclables ont été collectées sur les points d’apport volontaire.

Les emballages ménagers recyclables ont été collectés au travers du réseau porte à porte, en déchetterie ou des 500 points d’apport volontaire constitués de colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées et destinées à recevoir un à quatre flux de déchets différents (verre ; plastique ; papier-carton ; canettes aluminium).

Seules 4 communes de la Dracénie disposent d’un système de collecte à domicile pour les emballages : Draguignan, Le Mui , La Motte et Vidauban.

Sur Draguignan, les emballages, papiers et verres sont triés par apport dans les colonnes d’apport volontaire réparties sur la commune : 51 pour le verre, 51 pour le papier et 2 pour les emballages qui sont aussi collectés à domicile le mardi, jeudi, samedi (selon les secteurs).

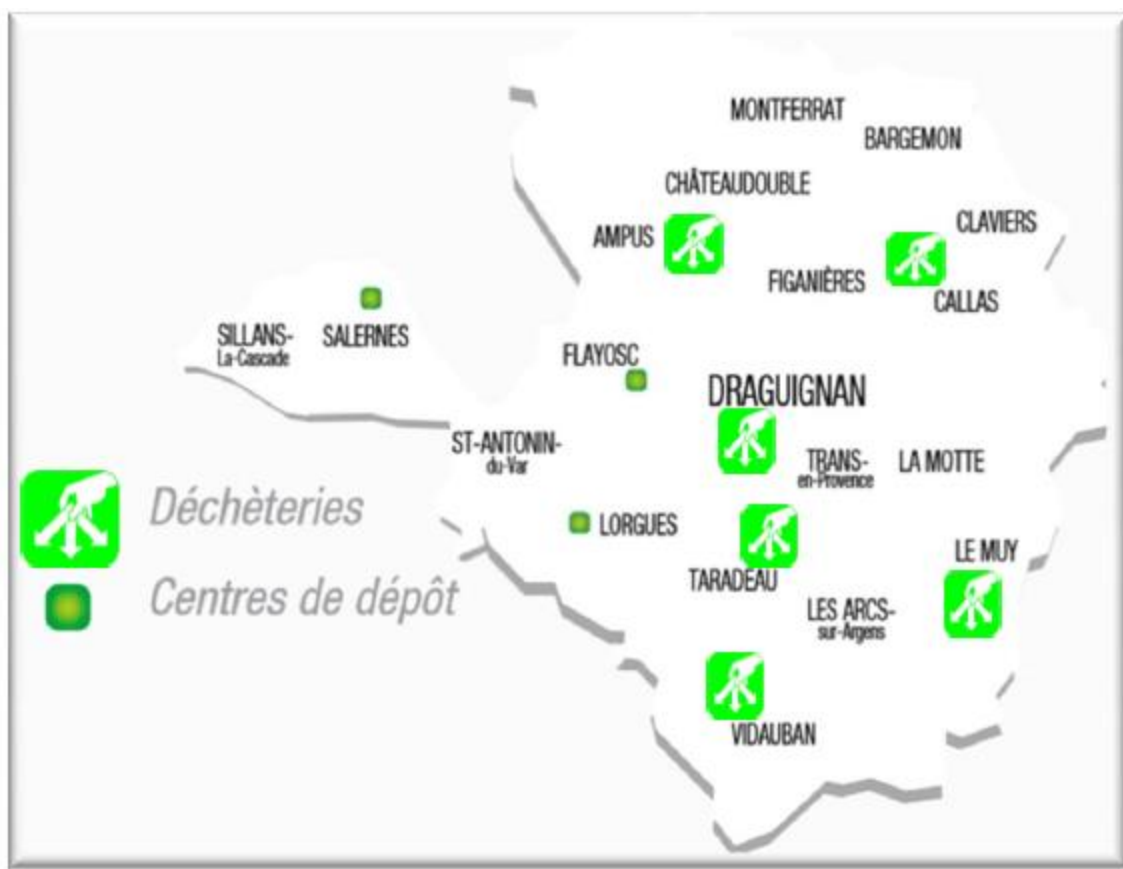
La collecte des cartons concerne essentiellement les entreprises (artisans et commerçants), ils sont collectés devant les commerces ou entreprises deux fois par semaine en centre ville de Draguignan, dans les zones industrielles de Trans et Vidauban.

La Communauté d'Agglomération a signé une convention avec 2 organismes de collecte pour la valorisation des textiles (Montagn'Habits et Ecotextile), la mise en place et le suivi de colonnes textiles sur la dracénie.

Les déchetteries accueillent les autres déchets des particuliers et entreprises (encombrants, déchets verts, ferrailles, gravats, cartons, huiles de vidange, déchets dangereux des ménages, cartons, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, bois, consommables informatiques....)

La collecte des déchets encombrants et des déchets verts se fait aussi à la demande chez le particulier.

B – Les déchetteries



Le territoire de la CAD dispose de 9 équipements dont 6 déchetteries et 3 centres de dépôts (qui ne réceptionnent pas tous les flux). Près de 24 000 tonnes de déchets sont réceptionnées.

- 80% des volumes se concentrent sur 4 sites :
 - Draguignan (plus de 8 000 t/an)
 - Le Muy
 - Les Arcs-sur-Argens/Taradeau
 - Vidauban

A la déchetterie de Draguignan, sont autorisés : encombrants, feuilles, cartons (pliés avant leur dépôt), déchets inertes (terre et gravats), déchets verts (bois et végétaux), emballages ménagers recyclables, verre et papier, huile de vidange, batteries, piles, déchets ménagers spéciaux (aérosols, peintures...).

Depuis février 2010 tous les déchetteries et les centres de dépôts de la Dracénie sont informatisés. Des badges sont remis à chaque particulier et professionnel, et de nouveaux tarifs sont appliqués pour les professionnels.

D – Traitement des déchets

SYNOPTIQUE DES MODES DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

